

# // PRIX CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES LYON SEPTEMBRE DE LA PHOTOGRAPHIE EDITION 2008

Dans le cadre de la manifestation *Lyon Septembre de la photographie 2008*, le Conseil régional a souhaité attribuer un prix pour son travail à un jeune photographe travaillant dans la Région Rhône Alpes.

## REGLEMENT

### 1/ELIGIBILITE

Cette dotation est ouverte à tout photographe âgé de moins de trente-cinq ans (au 31 déc. 08) travaillant dans la région Rhône-Alpes. Les photographes ayant bénéficié d'une bourse de *Lyon Septembre de la photographie* en 2007 ne peuvent se présenter à ce prix. *En tout état de cause aucun cumul de prix (prix conseil Régional Rhône-alpes, prix Ville de Lyon, prix BMW) ne sera possible.*

### 2/ COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier artistique devra être constitué de 12 à 14 photographies concernant un travail déjà achevé ou en cours d'élaboration. Le thème est libre, mais il est préférable que le travail soit présenté sous forme d'une série thématique, plutôt que sous la forme d'images disparates. Tout support d'image photographique est accepté (argentique, numérique).

Le dossier de candidature devra être composé du dossier artistique, d'une lettre de motivation ainsi que d'un CV précisant la formation suivie, le parcours professionnel et développant la démarche artistique.

### 3/ PRIX

Un prix d'un montant de 4000 € récompensera ce travail et/ou constituera une aide pour sa poursuite et son achèvement.

### 4/ JURY

Le jury, qui est commun avec la Ville et la société BMW remettant également des prix dans le cadre de la manifestation, est présidé par le président de *Lyon Septembre de la photographie*, et composé comme suit

- un représentant de la Ville de Lyon
- un représentant du Conseil régional
- un représentant de la société BMW
- un représentant de la DRAC Rhône-Alpes
- un représentant de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon
- un représentant de l'ENS-LSH de Lyon
- un représentant d'une galerie de la région Rhône-Alpes désigné par le Président de LSP
- deux conservateurs spécialisés en photographie désignés par le Président de LSP
- un journaliste spécialisé désigné par le Président de LSP

En cas de partage des voix entre les membres du jury pour la désignation du lauréat, le représentant de la collectivité ou de l'organisme concerné par le prix aura une voix prépondérante.

## **5/ CALENDRIER**

**Le dossier devra être envoyé avant le 30 juin 2008 à l'adresse suivante :**

Lyon Septembre de la photographie / Prix Conseil régional Rhône-Alpes

10 bis rue de Cuire

69004 LYON